

RAPPORT D'ACTIVITÉ
2007
CAMPAGNE 2007/2008



SOMMAIRE

Messages	1
Chiffres clés	2>5
Politique de développement durable de l'UNIFA	6>9
Actions professionnelles	10>16
Organisation de l'UNIFA	17
Travaux des Sections	18>19
Nos Adhérents	20>21



GLOSSAIRE

ADEME Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

AFCOME Association Française de COmmercialisation et de Mélange d'Engrais

AFSSA Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments

ASFONA ASsociation pour la FOrmation Nationale Agricole

ANPEA Association Nationale Professionnelle pour les Engrais et Amendements

BNAME Bureau de Normalisation - Amendements Minéraux et Engrais

CAS Chambre Syndicale des Améliorants Organiques et Supports de Culture

COMIFER COMIté français d'étude et de développement de la FERtilisation raisonnée

CORPEN Comité d'ORIENTATION pour des Pratiques agricoles respectueuses de l'ENVironnement

CPPMFSC Commission des Produits Phytopharmaceutiques, des Matières Fertilisantes et des Supports de culture

CRF Comités Régionaux de Fertilisation

DGAL Direction Générale de l'ALimentation

DRIRE Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

EFMA European Fertilizers Manufacturers Association

EVVPF Emballages Vides de Produits Fertilisants

FAFRE Forum de l'Agriculture Raisonnée Respectueuse de l'Environnement

FNA Fédération du Négoce Agricole

FNADE Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement

IFA International Fertilizer Industry Association

INERIS Institut National de l'Environnement industriel et des RISques

INSEE Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MEDEF Mouvement des Entreprises De France

MEEDDAT Ministère de l'Ecologie, de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

SCEES Service Central des Enquêtes et Études Statistiques

SESSI Service des Etudes et des Statistiques Industrielles

SYPREA SYndicat des Professionnels du Recyclage en Agriculture

UE Union Européenne

UIC Union des Industries Chimiques

UNIM Union Nationale des Industries de la Manutention

UPJ Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces verts

MESSAGES du président et du délégué général

NOTRE INDUSTRIE A CONNU EN 2007-2008 UN RETOURNEMENT DE TENDANCE EXTRÊMEMENT FORT QUI AURA DES RÉPERCUSSIONS SUR LES PROCHAINES CAMPAGNES. NOUS SOMMES PASSÉS D'UN MARCHÉ EN SURCAPACITÉ STRUCTURELLE À UN MARCHÉ TENDU OÙ L'OFFRE AUGMENTE MOINS VITE QUE LA DEMANDE.

Les causes de ce changement sont profondes et influenceront longtemps sur le comportement des acteurs du marché. Tout d'abord, nos matières premières, gaz naturel, phosphate et potasse, sont moins abondantes. Ceci résulte d'une politique d'investissements réduits, due au faible niveau de prix des engrais et grevant la rentabilité des entreprises durant les 30 dernières années. L'activité minière nécessite des financements très importants, et souvent dans des zones du monde où le risque géopolitique existe de façon permanente.

À cette production limitée s'est ajoutée la moindre disponibilité des transports maritimes et des transports de gaz vers l'Europe.

D'autre part la demande mondiale s'est déséquilibrée géographiquement pour basculer vers les pays dits « émergents » et l'Europe, autrefois stratégique pour les opérateurs, est devenue un marché secondaire. L'agriculture européenne n'est plus fondamentale pour les fournisseurs mondiaux de matières premières ce qui renforce la nécessité des producteurs régionaux pour son développement.

Nous avons maintenant à gérer des approvisionnements tendus dans un contexte de forte demande de la part de l'agriculture confrontée à une situation similaire : le désintérêt des investisseurs et des politiques publiques pour le secteur de la production agricole au niveau mondial a été tel pendant ces 10 dernières années que la production n'a pas suivi la consommation.

La crise alimentaire cette année a finalement recentré l'attention sur la nécessité de favoriser le développement de la production et de la transformation des produits agricoles et alimentaires.

Ces nouveaux défis sont passionnants et nos entreprises sont prêtes à le relever, comme vous pourrez le lire dans notre rapport annuel.

L'UNIFA A POURSUIVI SES MISSIONS AVEC LA MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE ACTIVE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, MAINTENANT INSCRITE DANS LES STATUTS DE NOTRE SYNDICAT. NOUS ALLONS AMPLIFIER CES ACTIONS AVEC LE SOUTIEN DE TOUS NOS ADHÉRENTS, ET LA PARTICIPATION DES AUTRES ACTEURS DE LA FILIÈRE FERTILISATION, REPRÉSENTÉS PAR LEURS SYNDICATS PROFESSIONNELS.

Deux directions ont été arrêtées pour cette campagne :

- tout d'abord au travers de l'élargissement des produits représentés par l'UNIFA puisqu'aux engrais minéraux et organominéraux, nous avons ajouté les amendements minéraux basiques et certains produits spéciaux pour la fertilisation. La plupart de ces produits constituent de véritables atouts pour la fertilisation raisonnée ;
- un autre axe a porté sur la gestion responsable des produits tout au long de leur cycle de vie, afin de garantir la sécurité des productions et des stockages, les bonnes pratiques de production et de transport, de stockage et de manutention, en y ajoutant la gestion des emballages en fin de vie.

Ce travail de fond pour améliorer le bilan de notre industrie, aux plans économiques, sociaux et environnementaux, prouve jour après jour la volonté de nos entreprises de relever les grands défis du développement durable que la société nous lance en ce début du 21^e siècle.



Daniel GRASSET
Président



Gilles POIDEVIN
Délégué général



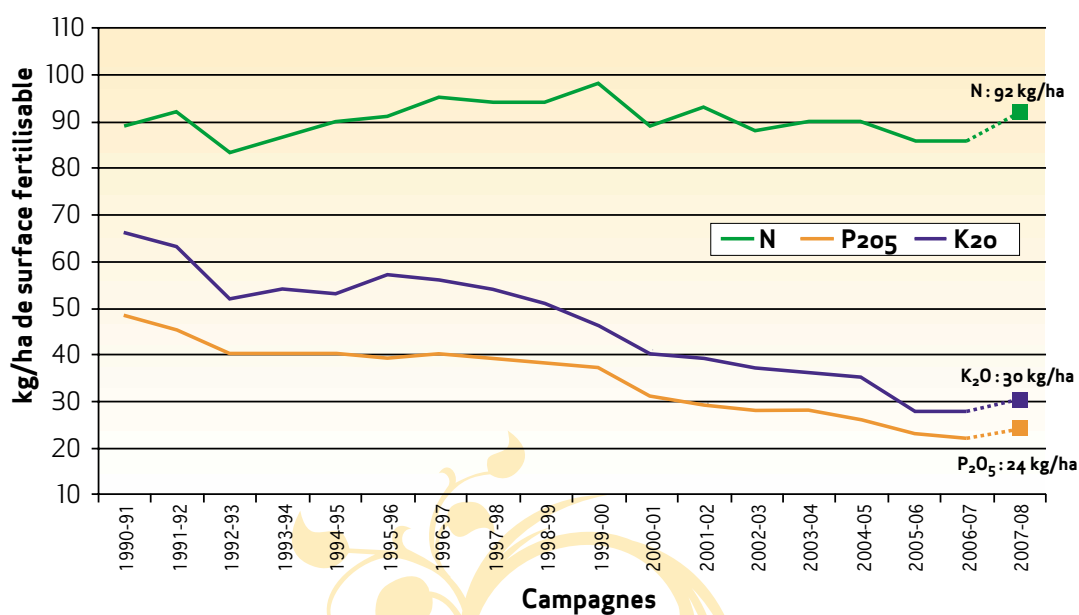
CAMPAGNE ENGRAIS 2007-2008

UNE UTILISATION D'ÉLÉMENTS NUTRITIFS EN HAUSSE

LES LIVRAISONS EN FRANCE D'ENGRAIS MINÉRAUX ET ORGANO-MINÉRAUX SE SONT ÉLEVÉES À 10,5 MILLIONS DE TONNES DE PRODUITS SUR LA CAMPAGNE 2007-2008.

Après un creux en 2006-2007, l'utilisation d'engrais augmente pour les trois éléments nutritifs au cours

de cette campagne. Cependant les chiffres sont loin de ceux des années 90, alors que le SCEES enregistre une surface record de 9,5 millions d'ha en céréales avec une récolte annoncée de 69 millions de tonnes en 2008, en hausse de 16 % sur la récolte 2007.



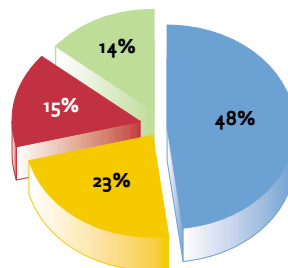
Source: Statistiques UNIFA.

L'APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE EN AZOTE FAIT APPEL À L'IMPORTATION

LES PRODUCTIONS FRANÇAISES ET CELLES DES PAYS DE L'UNION EUROPÉENNE À 15 représentent 71% des livraisons effectuées au cours de la campagne 2007-2008 et se sont maintenues au niveau de la campagne précédente. Les livraisons d'azote en provenance des 12 nouveaux états membres de l'UE baissent de 2% au profit des produits d'origine Pays tiers pour 1,5% et de l'Union européenne des 15 pour 0,5%.

L'approvisionnement d'azote en France

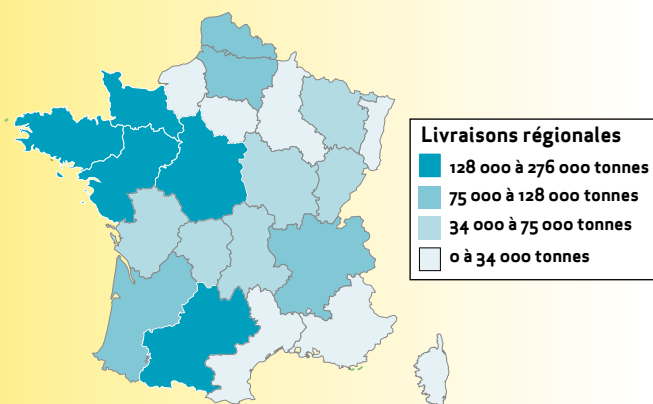
2007-2008



- Productions françaises
- Productions d'origine UE des 15 hors France
- Productions d'origine UE des 12 nouveaux états membres
- Productions des Pays tiers

LE MARCHÉ DES AMENDEMENTS MINÉRAUX BASIQUES

Livraisons régionales des amendements minéraux basiques

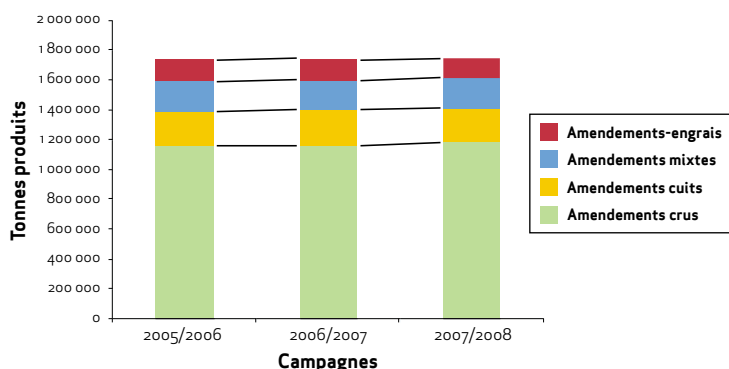


L'ENQUÊTE SUR LES LIVRAISONS

D'AMENDEMENTS est réalisée annuellement pour l'ANPEA par le département statistique de l'UNIFA. Depuis 3 ans, elle prend en compte les écumes et carbonates issus de la fabrication de pâte à papier : 2,87 millions de tonnes d'amendements minéraux basiques ont ainsi été livrées en France en 2007-2008, ce qui représente 1,45 millions d'unités de VN (valeur neutralisante).

Sur les 3 dernières campagnes (période du 1^{er} mai au 30 avril), les livraisons d'amendements minéraux basiques (hors écumes de sucreries et carbonates issus de la production de pâtes à papier) restent très stables avec une augmentation de 1% pour un tonnage total de 1,77 millions de tonnes.

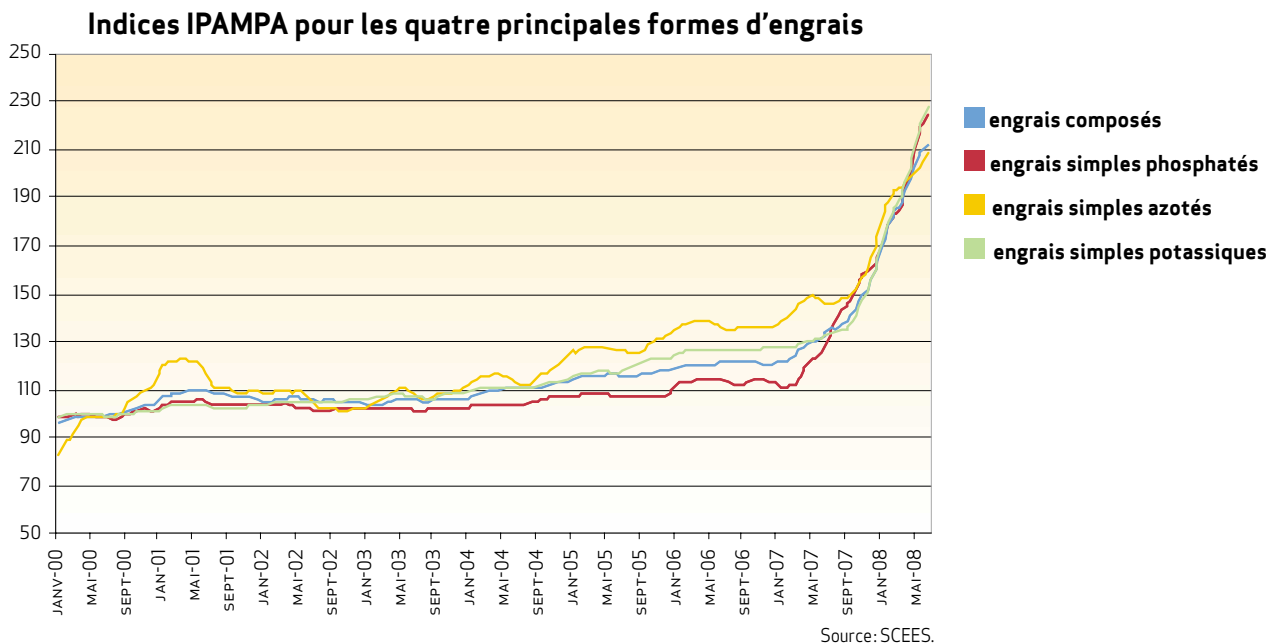
Répartition des livraisons d'amendements minéraux basiques*



* sans les écumes de sucreries et les carbonates issus de la production de pâtes à papier.

Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie sont les 3 régions les plus consommatrices d'amendements minéraux basiques si on enlève les écumes et les carbonates issus de la production de pâtes à papier (37% des livraisons totales).

UNE FORTE AUGMENTATION DES PRIX DES ENGRAIS AUX AGRICULTEURS



LES PRIX DES ENGRAIS (mesurés par l'indice IPAMPA⁽¹⁾) ont fortement augmenté à partir de janvier 2007. La principale cause pour les engrais simples azotés est l'augmentation du prix du gaz naturel (+35 % depuis janvier 2007). Mais la très forte augmentation des prix s'explique aussi par une demande croissante d'engrais dans le monde (l'Asie représente plus de 60 % de la consommation mondiale d'engrais contre à peine 10 % pour l'Union Européenne) et une diminution des stocks mondiaux de

céréales. En France, plus de 50 % des engrais simples azotés sont importés, les prix aux agriculteurs ont donc rapidement suivi les hausses des prix mondiaux. Les autres types d'engrais accusent aussi une même hausse, subissant une forte demande et des tensions sur les disponibilités mondiales.

(1) L'IPAMPA est un indice suivi mensuellement par le ministère de l'Agriculture. Son objectif est de suivre les prix d'achats des différents moyens de production des agriculteurs, dont les engrais.



POURQUOI, LE PRIX DE L'ÉNERGIE AUGMENTE-T-IL LE PRIX DES ENGRAIS AZOTÉS ?

Les engrais azotés sont fabriqués à partir d'ammoniac. Or l'ammoniac est obtenu par la combinaison de l'azote de l'air et de l'hydrogène provenant du gaz naturel.

Le prix du gaz naturel représente aujourd'hui 80% du prix de revient de l'ammoniac et par conséquent une part allant de 55% (cas des ammonitrates) à 70% (cas de l'urée) du prix de revient des engrais azotés simples.

CAPACITÉS ET DEMANDES MONDIALES

CRISE ALIMENTAIRE MONDIALE

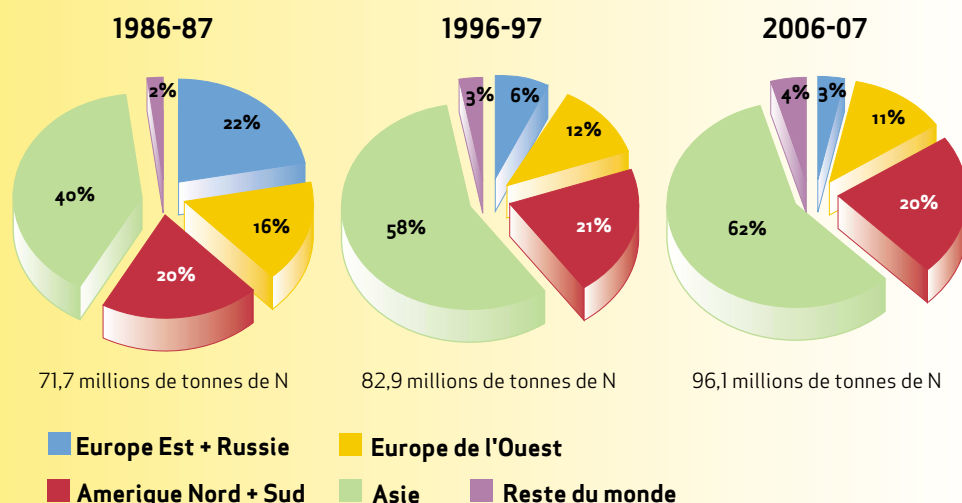
L'agriculture est amenée à produire plus, en tout cas en quantité suffisante pour nourrir les 6,5 milliards d'hommes de la planète. Mais ceci ne se fera que très progressivement et les stocks de céréales au

niveau mondial, tombés à leur plus bas niveau depuis 30 ans avec seulement 15 % de la consommation annuelle à la fin de cette campagne, ne se reconstitueront pas à un niveau acceptable avant plusieurs années.



FORTE CROISSANCE DE LA DEMANDE EN ASIE

Consommation mondiale d'engrais (en millions de tonnes d'azote)



LES PAYS DU MONDE LES PLUS PEUPLÉS

se trouvent en Asie (Chine, Inde, Indonésie, Pakistan...).

Ils doivent augmenter leur production agricole pour mieux nourrir une population de plus en plus nombreuse. C'est pourquoi la croissance de la demande mondiale d'engrais forte en 2006-2007 (+ 5%) devrait se poursuivre à un rythme soutenu d'après l'IFA.

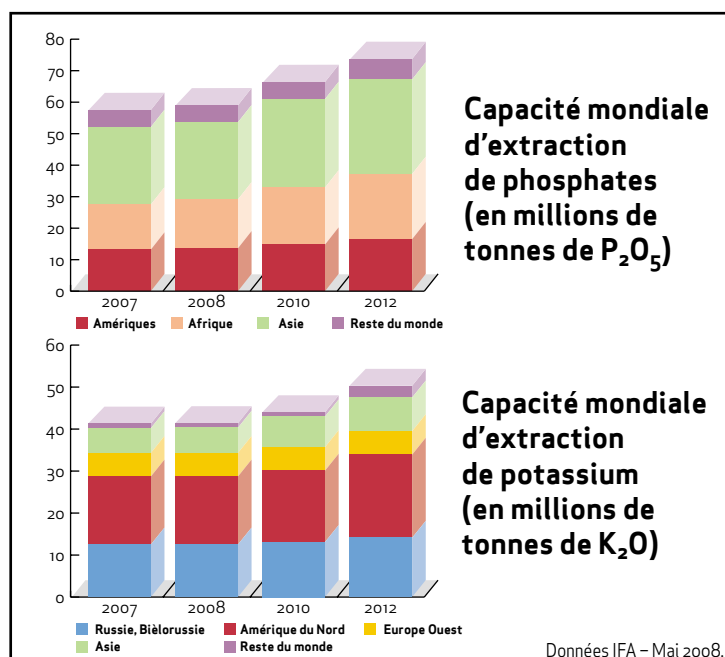
L'Union Européenne représente environ 10 % de la consommation mondiale avec une progression de l'utilisation d'engrais minéraux dans les nouveaux états membres et une stabilisation dans l'UE à 15.

Données IFA.

UNE CAPACITÉ MONDIALE DE PRODUCTION TRÈS SOLlicitÉE

L'UNION EUROPÉENNE EST PRESQUE ENTIÈREMENT

dépendante pour son approvisionnement en phosphates, principalement importés d'Afrique du Nord et du Proche Orient. Elle possède par contre une industrie de l'azote très active et extrait de son sous-sol du chlorure de potassium en Allemagne, en Espagne et au Royaume-Uni. Pour répondre à la demande mondiale, de nouvelles capacités minières devront être exploitées en phosphates comme en potasse et de nouvelles usines d'azote construites. Les réserves connues et économiquement exploitables sont suffisantes pour plusieurs décennies et les prix élevés stimulent la prospection minière. Mais les investissements sont lourds avec des infrastructures à créer ce qui nécessite des années avant le démarrage d'une nouvelle mine.

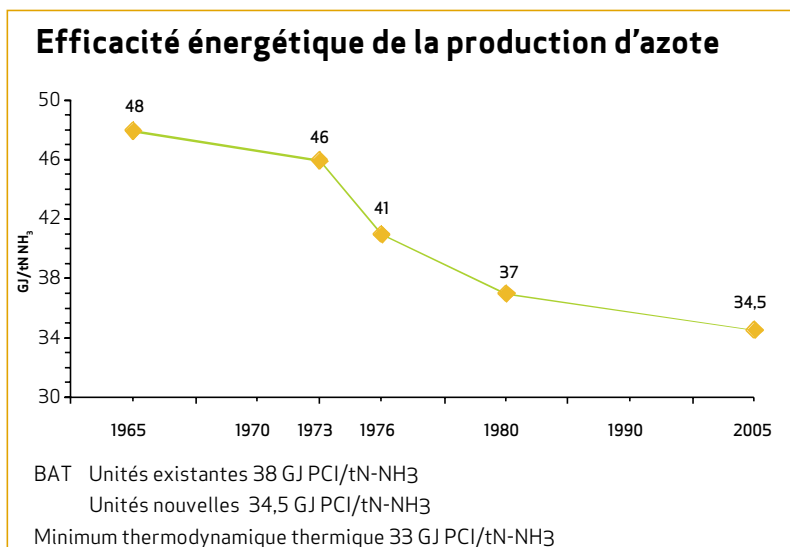




EXCELLENTE EFFICACITÉ INDUSTRIELLE EN EUROPE

DES PROGRÈS CONSIDÉRABLES ONT DÉJÀ ÉTÉ ACCOMPLIS pour l'efficacité énergétique des fabrications d'azote. Depuis le début du 20^e siècle, les usines européennes ont divisé par 4 la quantité d'énergie nécessaire pour produire une tonne d'azote, passant d'une valeur supérieure à 200 à moins de 50 Giga Joules et sont parmi les plus performantes du monde.

L'efficacité énergétique s'est améliorée entraînant la baisse des émissions de gaz polluants et de gaz à effet de serre. Il s'agit là d'un dossier important sur lequel nous demandons un soutien du pouvoir politique. Les émissions de protoxyde d'azote ou N_2O , gaz dont le pouvoir réchauffant est 310 fois supérieur au CO_2 , ont baissé de 43 % entre 1990, année de référence du protocole de Kyoto et 2006. L'acide nitrique, une matière première dont la production en France est de l'ordre de 2,7 millions de tonnes est indispensable aux engrais. Nous avons proposé au ministère



Source UNIFA.

de l'Écologie une baisse supplémentaire de 40 %, ce qui réduirait les émissions de N_2O de l'industrie à 7 500 tonnes en 2012 (soit 2,3 millions de tonnes équivalent CO_2), contre 21 000 tonnes en 1990 (soit 6,5 millions de tonnes équivalent CO_2).

Nous pouvons affirmer que nos entreprises investissent dans des installations de production, de plus en plus économes en

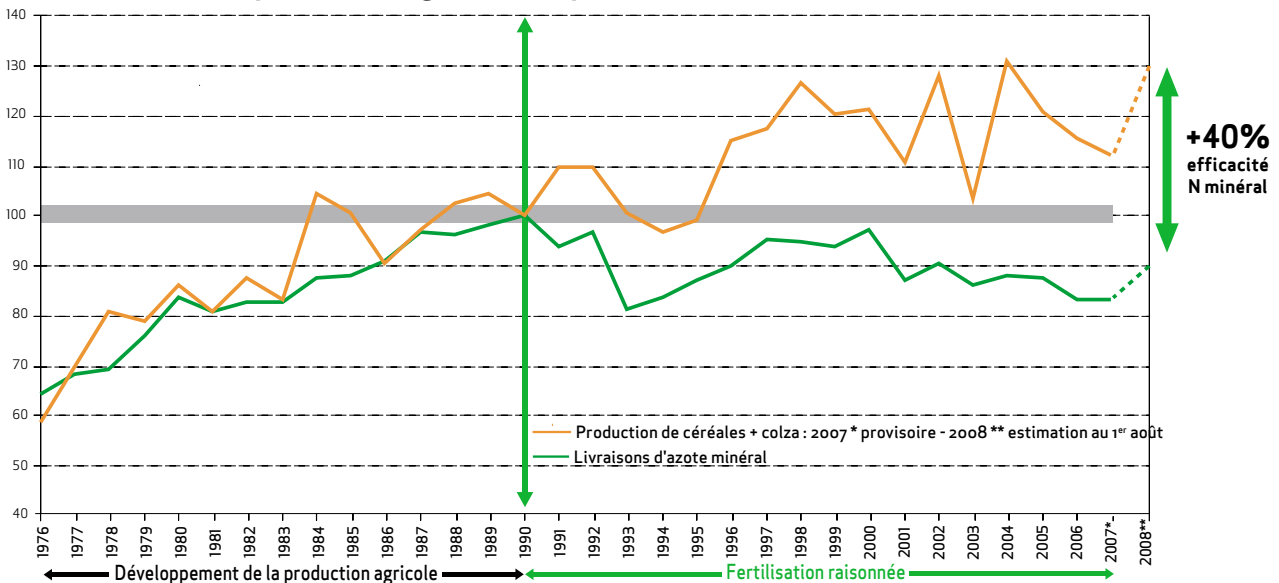
énergie et émettant des quantités toujours plus faibles de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. Nous poursuivons nos efforts pour convaincre les politiques des avantages de notre proposition d'entrer dans le système d'échange de quotas et à la suite d'une décision que nous espérons rapide et positive, commencer dès maintenant les investissements correspondants.

LES BONNES PRATIQUES DE FERTILISATION AUGMENTENT L'EFFICACITÉ DES ENGRAIS

PRODUIRE PLUS EN UTILISANT MOINS D'AZOTE MINÉRAL

L'efficacité des apports d'azote augmente avec le rendement. Elle dépend pour une large part des conditions climatiques et de la possibilité pour l'agriculteur d'ajuster la dose grâce au fractionnement des apports. C'est ce que montre l'évolution comparée des indices de la production (céréales + colza) et des livraisons d'azote. Déjà des progrès considérables ont été accomplis depuis 1990 puisqu'avec 10 % d'azote utilisé en moins en France, on a produit 30 % de céréales et d'oléagineux en plus en 2008.

Evolution de la production agricole comparée avec les livraisons d'azote minéral



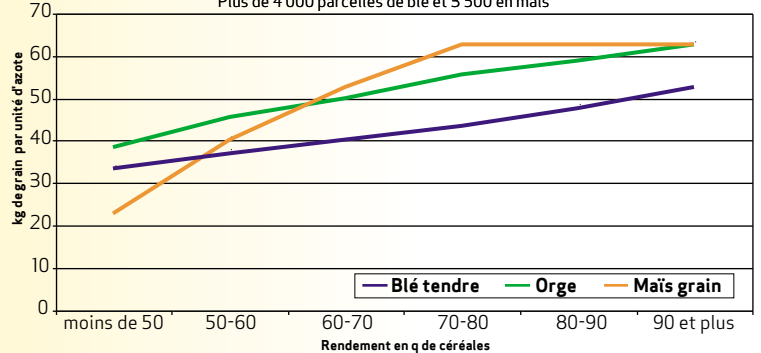
TRANSFORMER PLUS D'AZOTE EN PROTÉINES DANS LES GRAINS

La fertilisation raisonnée a pour objectif de mieux nourrir les plantes en préservant l'environnement. Arriver à produire plus de grains et de protéines avec une unité d'azote permet aussi de réduire la quantité d'azote susceptible d'être perdue par volatilisation ou par lessivage. Contrairement à une idée reçue, c'est avec les meilleurs rendements que l'on valorise le mieux l'unité d'azote. C'est ce que montrent les résultats de l'enquête du SCEES sur la récolte 2006.

Il est donc plus facile de bien valoriser l'azote dans des sols profonds à bon potentiel moins dépendant des conditions climatiques que dans des petites terres ou sous des conduites de culture plus extensives. L'azote minéral et les autres éléments nutritifs absorbés en plus grande quantité par les plantes laisseront moins de reliquats dans les sols. La productivité peut ainsi s'accompagner d'un bilan environnemental plus favorable.

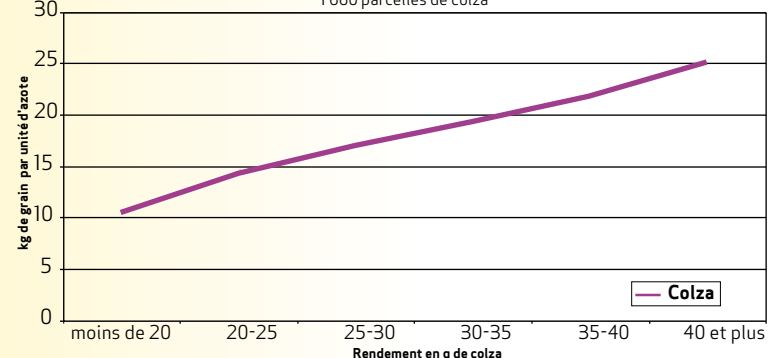
Plus de grain produit par unité d'azote minéral quand les rendements augmentent

Agreste N°210 de mai 2008 d'après l'enquête 2006 sur les pratiques culturales
Plus de 4 000 parcelles de blé et 3 500 en maïs



Plus de colza par unité d'azote quand le rendement augmente

Agreste N°210 de mai 2008 d'après l'enquête 2006 sur les pratiques culturales
1 660 parcelles de colza



LE RECYCLAGE DES PRODUITS RÉSIDUAIRES ORGANIQUES, UNE PART SIGNIFICATIVE DE LA FERTILISATION

L'UNIFA A RÉALISÉ EN 2007

UNE ÉTUDE sur la part que représente le recyclage dans les flux d'éléments nutritifs N, P et K apportés aux sols agricoles et sur l'évolution de leurs modes de distribution aux agriculteurs.

Origine	Filière	N t/an	P ₂ O ₅ t/an	K ₂ O t/an
Élevage	Porcs	2 000	7 000	1 000
	Volailles	11 000	9 000	7 000
Urbain	Boues	25 000	25 000	5 000
	Composts	30 000	18 000	22 000
Agro-alimentaire	Betterave	6 000	8 000	25 000
	Viande (2006)	2 500	800	100
Total		76 500	67 800	60 100

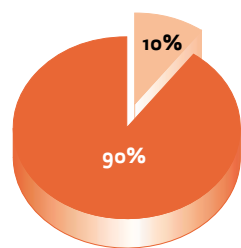
Sans prétendre à l'exhaustivité, trois grandes origines et 9 filières ont été examinées :

1. les élevages qui exportent tout ou partie des effluents qu'ils produisent : hors sol porcs et volailles, certains élevages équins/bovins/ovins ;
2. le secteur urbain (traitement des eaux et collecte des déchets verts ou fermentescibles) : boues brutes ou traitées et composts ;

3. le secteur agro-industriel : industries de la betterave, industries des coproduits de la viande, industries des fruits et légumes.

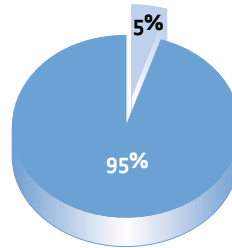
Le recyclage constitue une part significative de la fertilisation et il doit être mieux intégré dans le raisonnement de la fertilisation pour économiser l'emploi de ressources non renouvelables. La hausse du prix des engrais renforce l'intérêt des agriculteurs et des distributeurs pour ces produits de substitution.

Part du recyclage dans les apports de phosphore en France



En % du total avec les engrais minéraux

2006



En % du total avec les engrais minéraux + effluents utilisés sur la ferme

L'UNIFA participe activement avec ses adhérents concernés à l'évolution des normes sur ces produits permettant de caractériser les coefficients d'équivalence avec des apports d'éléments nutritifs sous leur forme minérale ainsi que leur effet sur la matière organique des sols.



FILIÈRE NATIONALE DE VALORISATION DES EMBALLAGES / SOVEEA

DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS, l'UNIFA a initié, au nom de ses adhérents, une action collective et nationale de recyclage des emballages vides d'engrais et d'amendements.

LA VALORISATION DE LA MATIÈRE: UN ACTE CONCRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Une étude globale montre que plus de 7 millions de big bags sont utilisés par an, soit environ 9 000 tonnes de matières plastiques dont 6 800 tonnes pour les engrais conditionnés en France, 550 tonnes pour les engrais importés et 1 000 tonnes pour les amendements.



- > vérifient que les produits achetés participent à la filière (pictogramme sur les emballages);
- > regroupent les sacs en fagots et les rapportent à leur dépôt aux dates annoncées par les distributeurs;
- > demandent une attestation qui prouve que leurs emballages seront valorisés conformément à la réglementation en vigueur.

Les distributeurs

- mettent à disposition des espaces « Recyclage EVPF » dans les dépôts;
- organisent la collecte (annonce des dates et lieux);
- collectent les emballages rapportés par les agriculteurs;
- les préparent (pressage) et les regroupent;
- choisissent leurs fournisseurs parmi ceux qui participent à la filière.

ADIVALOR²

- organise et optimise la récupération des emballages d'engrais et amendements dans toute la France, auprès des distributeurs signataires;
- valorise et recycle les plastiques collectés, favorisant la création d'activités de recyclage de ce plastique en France et en Europe.



Ce pictogramme indique que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.

LA DEUXIÈME VIE DE CES EMBALLAGES

Après recyclage, les matières plastiques (polyéthylène et polypropylène) peuvent être réutilisées: clayettes et pots pour l'horticulture, toitures végétales, panneaux photovoltaïques, bacs de stockage et de manutention pour les entreprises et les collectivités, éléments de chantier pour le bâtiment et les travaux publics...

Les produits recyclés sont comparables aux autres produits en termes d'application, de qualité et de prix. Avec l'augmentation des volumes et des matériaux collectés, ils se multiplient dans tous les secteurs d'activité.

BILAN DE LA CAMPAGNE 2007-2008

72 écocontributeurs sont entrés dans la démarche sur cette campagne ce qui représente environ 3 000 000 tonnes de fertilisants solides et 10 100 000 litres d'engrais liquides mis sur le marché soit respectivement 75 % et 85 % du potentiel français.

La collecte a été réalisée auprès de 220 distributeurs et a permis de recycler près de 3 000 tonnes de plastique dès cette première édition. Nous avons donc atteint notre objectif de 30 % du potentiel.

Les agriculteurs

- > trient leurs emballages et les rendent « propres » en vue du recyclage;

(1) C'est SOVEEA, Société de valorisation des emballages d'engrais et d'amendement, créée en 2007, qui est chargée de collecter les déclarations (quantités d'emballages mises sur le marché) et de facturer aux metteurs en marché les coûts correspondants à la collecte.

(2) ADIVALOR est la structure opérationnelle d'une filière de collecte et d'élimination de déchets de produits de l'agrofourmure. ADIVALOR est en charge de l'organisation, de la promotion, du développement et de l'exploitation des activités de la filière et a pour mission de concevoir, d'organiser et de mettre en œuvre tous les moyens appropriés de logistique et de coordination des opérations de collecte, de traitement et de valorisation des produits confiés par des utilisateurs professionnels, et provenant de l'utilisation de produits mis en marché par les sociétés partenaires.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ACTIONS ANTIDUMPING

Nous nous félicitons que le projet de réforme des règlements européens de l'antidumping ait été « ajourné » en décembre 2007... car notre industrie est toujours sous la pression de la concurrence de pays où les prix de la matière première (en l'occurrence le gaz naturel et l'énergie au sens large) sont fixés par les Etats à un niveau artificiellement bas et de toute façon inférieur au prix de revient. Cette situation crée une concurrence déloyale, et permet aux entreprises russes ou moyennes-orientales de proposer des engrais à des prix très inférieurs à ceux pratiqués en Europe. Nous tenons donc fortement aux mesures antidumping permettant de maintenir une concurrence équilibrée entre les producteurs de l'Union, qui pourraient suffire à la demande, et les producteurs extra-européens.

En 2007, le cas le plus emblématique a été celui de l'ammonitrate en provenance d'Ukraine. La Commission a considéré que l'Ukraine achetait son gaz à un prix proche du niveau

européen, ce qui est inexact, même si les augmentations déjà passées ou prévues dans les 3 ans à venir, resserreront l'écart avec les prix payés par l'industrie des engrais en Europe. La Commission avait donc proposé purement et simplement la suppression immédiate de ces mesures. L'opposition sans précédent des Etats membres (21 voix contre la suppression des mesures, et seulement 6 voix pour) a fait reculer la Commission, qui a décidé la poursuite des mesures, mais seulement pour 2 ans, ce qui, à nos yeux, n'est pas conforme au règlement antidumping actuellement en vigueur. Par ailleurs, plusieurs entreprises d'Europe de l'Est ont déposé des

demandes d'undertaking (quotas d'importation sans droits antidumping et à des prix minimum garantis). La situation politique nous est défavorable, puisque des traités bilatéraux sont en cours de signature, ces traités appelant des concessions de la part de l'Europe. De plus, les négociations avec la Russie sur les approvisionnements en gaz, menées par la Commission et certains Etats membres sans réelle coordination, pourraient avoir comme contrepartie un accès au marché européen pour certains produits industriels, dont les engrais pour lesquels la Russie dispose de très importantes capacités.

Le chiffre d'affaires 2007 de l'industrie française de la fertilisation en France est estimé à 2,8 milliards d'euros.

Résultats financiers 2006 - En % du chiffre d'affaires

	EBE	Résultat net	Frais financiers
Chimie minérale	2,3 %	0,9 %	5,0 %
Moyenne de l'ensemble de la chimie	7,9 %	5,5 %	2,7 %

Source SESSI.

RÉGLEMENTATION ET NORMALISATION

STOCKAGE DES ENGRAIS À BASE DE NITRATE D'AMMONIUM : RÉDACTION D'UN RÉFÉRENTIEL PROFESSIONNEL

Le GROUPE DE TRAVAIL ENGRAIS, sous l'égide du MEEDDAT examine depuis plus de 4 ans les questions liées à la sécurité des stockages. Dès le début des travaux, les fonctionnaires du ministère en charge de ce dossier nous orientaient vers un référentiel professionnel, listant à partir d'objectifs de sécurité, des pratiques destinées à diminuer les dangers pour chaque événement. Ce type de référentiel professionnel présente l'avantage d'une adaptation de la réglementation à chaque installation, à son contexte et à ses infrastructures. Il s'oppose à une réglementation prescriptive où les dispositions réglementaires décrivent par le détail les installations et leur fonctionnement. Or, pour des raisons en partie extérieures à notre dossier engrais, le ministère souhaite revenir à une

réglementation prescriptive, définissant toutes les caractéristiques des installations de stockage, et obligeant dans un délai très court à la mise en conformité de toutes les installations concernées, ou leur fermeture.

Dans l'attente de ce projet de nouvelle réglementation stockage, qui devrait obliger à des investissements de plusieurs centaines de millions d'euros, l'UNIFA a pris l'initiative, avec les principales organisations de la distribution agricole, Coop de France - Métiers du Grain, la Fédération du Négoce Agricole, l'AFCOME, et l'UNIM de terminer la rédaction du référentiel de bonnes pratiques de manutention, stockage des engrais dans les installations classées ICPE - rubrique 1331 afin de montrer que des mesures

volontaires appliquées largement peuvent parfaitement répondre à l'objectif d'amélioration de la sécurité des stockages d'engrais sans pénaliser la profession.

Parallèlement, le MEEDDAT a organisé fin 2007 une campagne de contrôle de conformité des engrais à forte teneur en nitrate d'ammonium dans des stockages de la distribution. 24 prélèvements ont été réalisés sur les 36 prévus, les stocks étant parfois vides en fin de campagne. 4 échantillons ont fait l'objet de contre-analyses sur l'un des 7 critères analysés. Ils se sont tous révélés conformes. Néanmoins, cette campagne de contrôles aura mis en évidence l'importance et la difficulté d'obtenir un échantillon représentatif d'un tas d'engrais statique.

UTILISATION DES SOUS PRODUITS ANIMAUX

UN NOUVEAU RÈGLEMENT EUROPÉEN¹ EST PARU AU DÉBUT DE L'ANNÉE 2007. Il concerne la possibilité laissée aux Etats-membres d'autoriser des méthodes alternatives de compostage si elles permettent de garantir la diminution des risques biologiques.

La DGAL a alors publié deux notes de services explicatives². L'une demande aux professionnels de réaliser une étude de dangers et des risques microbiologiques des sous produits animaux destinés au compostage. L'UNIFA, en association avec l'UPJ, la CAS, la FNADE, le SYPREA et l'ADEME a financé une étude des dangers biologiques liés aux sous produits animaux destinés au compostage, auprès de la Compagnie des Experts et Sapiteurs. Cette étude a été envoyée à la DGAL en février 2008 qui l'a transmise pour avis à l'AFSSA. Lorsqu'elle sera validée par la DGAL, les professionnels devront appliquer la méthode HACCP (Hasard Analysis Critical Control Point) à leur système de compostage afin d'établir les points critiques qui

seront à contrôler. En effet, c'est sur le plan de maîtrise des risques fourni par l'exploitant que les DSV se baseront pour accorder l'agrément sanitaire de compostage définitif aux entreprises. C'est pourquoi, l'UNIFA en association avec les autres organisations professionnelles, a décidé de poursuivre l'étude et d'y adjoindre en mai 2008 une deuxième partie permettant aux professionnels de connaître les principaux points critiques définis par la méthode HACCP.

Devant les demandes des professionnels de l'équarrissage et estimant que le règlement européen n°1774/2002 permettait de circonscrire la maladie de la vache folle, la DGAL a décidé d'assouplir la réglementation française et de l'aligner sur celle de l'Europe. Elle a alors saisi l'AFSSA sur la possibilité d'abroger 2 arrêtés³. Ainsi, les sous produits animaux de ruminants et l'ensemble des sous produits animaux de catégorie 2⁴ peuvent à nouveau être utilisés dans la fabrication des matières fertilisantes.

(1) RCE n°185 du 20/02/2007 publié au JOUE du 01/03/2007.

(2) Note de service DGAL/SDSPA/N2007-8019 du 16/01/2007 : Mise en application des règlements (CE) n°1774/2002, n°181/2006, n°208/2006 en ce qui concerne la valorisation des sous produits animaux, dont le lisier, en tant qu'engrais organiques et amendements : description des filières et des règles d'épandage abrogé et remplacée par la note de service DGAL/SDSPA/N2007-8110 du 2 mai 2007 et DGAL/SDSPA/N2007-8018 du 16/01/2007 : Agrément des usines de compostage mettant en œuvre une méthode alternative de compostage (autre qu'en réacteur fermé).

(3) Arrêté du 10/07/2001 publié au JO du 01/08/2001 – Arrêté du 6 août 2005 publié au JO du 22/09/2005.

(4) Sous produits animaux mentionnés au point 1 de l'article 5 du RCE n°1774/2002 pouvant présenter un risque microbiologique ou lié à des résidus de médicaments vétérinaires.

REACH ET GHS

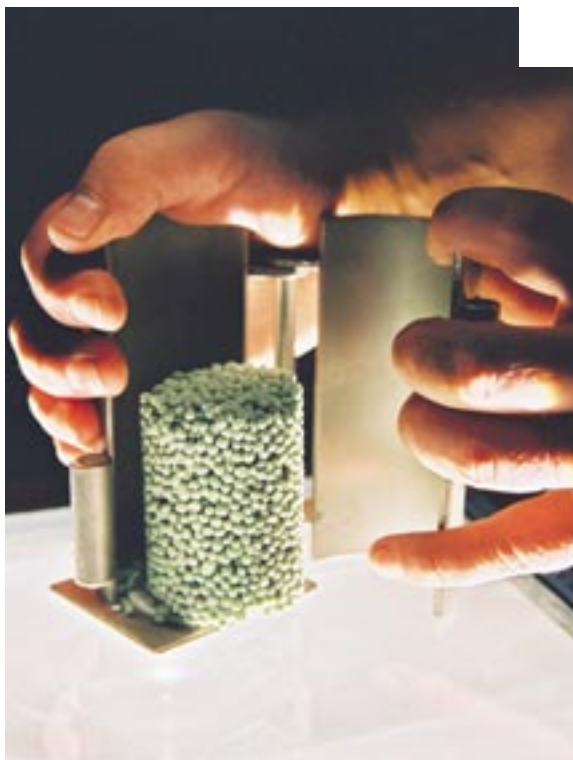
Le RÈGLEMENT REACH est entré en vigueur au 1^{er} juin 2007. Il a pour objectif d'améliorer le niveau de protection de la santé et de l'environnement en améliorant les connaissances des propriétés de danger des substances chimiques et des risques liés à leurs usages. Dans ce cadre, certaines substances pourront avoir un usage restreint voire même être interdites d'emploi. Les substances chimiques fabriquées ou mises sur le marché dans l'UE pour une quantité supérieure à 1 t/an sont concernées. C'est donc le cas des substances contenues dans les engrais. Pour aider les industriels français dans l'application de REACH, les ministères en charge de ce dossier ont chargé l'Union des Industries Chimiques (UIC) d'organiser au niveau national les formations nécessaires. L'EFMA a également mis en place en 2007 un Groupe de Travail pour réfléchir aux implications de REACH sur les engrais. L'UNIFA coordonne ses actions avec ces deux organisations et retransmet leurs informations à ses adhérents qui ont ainsi pu assister



à des journées de formation, ainsi qu'à des réunions spécifiques organisées en collaboration avec l'UIC. L'UNIFA a également rédigé un « Guide général » du règlement européen REACH, appliqué au cas des fertilisants. Des fiches thématiques et pratiques y seront progressivement adjointes.

En 2010, le Système Général Harmonisé (GHS) de classification et d'étiquetage des produits chimiques sera repris au niveau européen dans le cadre du règlement CLP. Il introduira les nouveaux critères mondiaux de classification des dangers physiques, pour la santé et l'environnement. Il imposera une harmonisation internationale de la communication des dangers avec l'apparition de nouveaux pictogrammes. GHS aura certainement des conséquences sur d'autres réglementations utilisant ou mentionnant la classification des produits dangereux (comme la nomenclature des installations classées ou REACH au niveau des fiches de données de sécurité).

LE RÈGLEMENT EUROPÉEN RCE N°2003/2003 ÉVOLUE



DEPUIS SA PUBLICATION EN 2003, LE RÈGLEMENT (CE) N° 2003/2003 EST EN CONSTANTE ÉVOLUTION.

Un quatrième amendement a été publié le 20 février 2007. Il modifie la liste des agents chélatants de l'annexe I et précise également, pour les engrais contenant du fer chélaté, la fraction de fer soluble dans l'eau et chélatée par un ou plusieurs agent(s) chélatant(s) déclaré(s). Enfin il apporte des corrections pour certaines méthodes d'analyse de l'annexe IV.

Dans le même temps, suite à la demande de certains Etats Membres, les discussions se sont poursuivies sur de nombreux projets dont :

- > l'introduction d'une liste positive d'inhibiteurs de nitrification et d'uréase ;
- > la volonté de clarifier la composition des engrais CE en précisant de nouvelles règles d'étiquetage pour les éléments nutritifs non déclarés ;
- > la volonté de fixer des teneurs maximales en éléments trace métalliques afin de limiter leur présence dans les engrais CE ;
- > la proposition d'introduction de nouveaux produits (comme un engrais en suspension à base de zinc ou un phosphate naturel partiellement solubilisé avec du magnésium) ou de modifications de dénominations type déjà présentes dans le RCE.

NORMALISATION FRANÇAISE ET EUROPÉENNE

En 2007, le Bureau de Normalisation des Amendements et Engrais (BNAME) a travaillé sur 12 projets français et 9 projets européens.

Au niveau français, 4 normes en révision ont été soumises à l'enquête publique et devraient être homologuées en 2008 :

- la norme sur les engrais pour solutions nutritives minérales;
- la norme sur la détermination de la valeur neutralisante;
- les engrais organiques simples et composés;
- la norme sur les amendements

minéraux basiques.

Se poursuivent également :

- la révision des normes NF U 42-001 sur les engrais, et NF U 44-203 sur les amendements-engrais;
- l'élaboration potentielle d'une norme sur des amendements organo-basiques provenant de « résidus végétaux ou animaux » chaulés;
- la normalisation des boues chaulées, des boues papetières et des boues séchées;
- le référentiel de bonnes pratiques pour le transport, le stockage et la manutention des engrais

minéraux solides. Ce document a pour cible non seulement les professionnels ayant des impératifs réglementaires en tant qu'installations classées, mais aussi tous les stockages non soumis à la réglementation ICPE comme ceux pouvant exister chez les agriculteurs.

Au niveau Européen, la normalisation des méthodes d'analyse des engrais CE continue : 5 normes ont été publiées en 2007 (dont la norme sur l'échantillonnage et la préparation d'échantillons); 6 autres vont suivre en 2008.

HOMOLOGATION DES ENGRAIS

L'ANNÉE 2007 a permis à la Direction du Végétal et de l'Environnement (DiVE) de l'AFSSA en charge de l'évaluation des Matières fertilisantes et Supports de Culture (MFSC) depuis septembre 2006, de s'organiser et de sortir les premiers avis. Elle a en particulier embauché près de 150 personnes, dont une trentaine est dévolue aux MFSC.

La DiVE a mis en place 2 filières de traitement des dossiers en fonction de leur date de dépôt :

- ceux déposés à partir du 22 septembre 2006, dits dossiers du flux, ont été enregistrés directement par la DiVE et suivent le chemin défini par l'AFSSA. Ils doivent être traités en 6 mois, selon l'arrêté sur l'homologation, mais les délais peuvent être multipliés par 3 jusqu'en septembre 2009 conformément au décret n°2006-1177;
- les dossiers qui avaient été déposés au ministère de l'Agriculture avant le 22 septembre 2006, appelés dossiers du stock.

Fin 2007, 110 dossiers étaient enregistrés dont 60 dans le stock et 50 dans le flux.

3 avis de l'AFSSA ont été rendus et 2 saisines ont été demandées par le ministère. En janvier 2007, un arrêté fixant les droits exigibles en 2007 pour l'homologation a été publié au Journal Officiel. Cet arrêté fixe à 3 000 euros les demandes d'homologation de matières fertilisantes et supports de culture sauf celles et ceux

issu(e)s de la valorisation des déchets pour lequel(le)s le montant s'élève à 6 000 euros. L'arrêté pour l'année 2008 vient d'être publié sans modification de tarif pour les matières fertilisantes et les supports de culture.

(1) Décret 2006/1177 du 22/09/2006 publié au Journal Officiel du 23/09/2006.



AGRONOMIE & ENVIRONNEMENT

La commission A&E poursuit son action d'information auprès des conseillers et technico-commerciaux de la distribution entreprise en 2006. Elle contribue à la promotion des méthodes de fertilisation raisonnée en lien avec le COMIFER et à la définition des actions permettant de protéger la qualité de l'eau avec le CORPEN. D'autres enjeux mis en avant au Grenelle de l'environnement: recyclage, efficacité énergétique, changement climatique... nécessiteront des évolutions nouvelles de la fertilisation et de son industrie.

LES FONDAMENTAUX AGRONOMIQUES DE LA FERTILISATION ACCESSIBLES À TOUS

LANCÉE EN JUIN 2006, LA SÉRIE FERTI-PRATIQUES a pour objectif de fournir aux technico-commerciaux de la distribution des réponses pratiques aux questions sur la fertilité des sols et la nutrition des plantes. La diffusion est gratuite, elle est assurée avec le relais des adhérents et via la presse spécialisée. Enfin, une offre de formation a été réalisée avec ASFONA, organisme agréé pour la formation des équipes de terrain.



UN EFFORT COLLECTIF POUR AMÉLIORER LES MÉTHODES ET LES RÉFÉRENCES

L'UNIFA, MEMBRE FONDATEUR DU COMIFER DEPUIS 1980, participe aux travaux des différents groupes azote, PKMg, chaulage, épandage et produits résiduaires organiques. En 2007, de nouvelles références pour les teneurs en P, K et Mg des organes végétaux récoltés ont ainsi été publiées. D'autres publications sont en cours sur l'azote et sur la précision de l'épandage des

engrais solides. Cependant, il faut constater que moins d'une analyse de terre pour 100 ha est réalisée par an alors qu'il en faudrait deux fois plus pour assurer le suivi de l'évolution de la fertilité des sols. Beaucoup de progrès restent à accomplir sur la diffusion et l'appropriation des outils de raisonnement par les agriculteurs et leurs techniciens.



DE NOUVEAUX ENJEUX AU GRENNELLE DE L'ENVIRONNEMENT

L'AGRICULTURE TIENT UNE PLACE IMPORTANTE DANS LES ENJEUX À VENIR: sécurité alimentaire, ressources renouvelables, efficacité énergétique, changement climatique, biodiversité... Produire plus avec moins d'intrants, c'est le défi lancé aux agriculteurs par le Grenelle, il ne sera pas simple à relever. La fertilisation a son rôle à jouer car elle doit améliorer les bilans énergétiques et environnementaux des productions végétales en maximisant leur rendement photosynthétique. Améliorer la productivité sur des surfaces agricoles limitées permettra aussi de réserver les zones tampons pour la protection de l'eau et de créer la trame verte écologique utile à la biodiversité.

COMMUNICATION

SIA 2008

CETTE ANNÉE, L'UNIFA A ÉTÉ SOLLICITÉE pour participer au sponsoring de l'espace Odyssée Végétale avec les filières grandes cultures et horticulture. Nous avons collaboré à la rédaction des panneaux illustrant la dizaine de cultures mises en scène. Les notions de nutrition des plantes et de raisonnement des apports y étaient présentes. Un outil de pilotage de l'azote, développé par l'un de nos adhérents, y était présenté lors des animations par des agriculteurs sur les « parcelles » de blé et d'orge.



LA COLLECTION DES FICHES FERTI-PRATIQUES S'ENRICHIT

Le pôle Communication de l'UNIFA a réalisé de **nouvelles publications en 2007 et 2008** en particulier de nombreuses fiches FERTI-pratiques. C'est dorénavant Agrodistribution qui encarte ces fiches. Leur diffusion a ainsi progressé pour atteindre 16 000 exemplaires.

- N°3: Soufre, indispensable à la synthèse des protéines
- N°4: Maïs, comment bien le fertiliser ?
- N°5: L'étiquetage des engrais solides
- N°6: Amender les sols pour mieux nourrir les plantes
- N°7: Raisonner PK, un investissement rentable
- N°8: Engrais solides: bonnes pratiques d'épandage
- N°9: Les oligo-éléments essentiels dans la nutrition des plantes
- N°10: Protéger l'eau: gérer la fertilisation et le territoire



LE SITE UNIFA

LA FRÉQUENTATION DE CE SITE a fortement augmenté: 173 000 visiteurs sur l'année 2007, soit 38 % de plus qu'en 2006, avec un taux moyen de visite mensuelle de 1,8. Au cours du premier semestre 2008, le site a vu en moyenne 16 000 visiteurs/mois.

principes de la fertilisation raisonnée appliqués aux différentes formes de fertilisants:

- engrais azotés
- engrais phosphatés et potassiques
- engrais organo-minéraux
- amendements minéraux basiques

et permet aux agriculteurs d'accéder plus directement aux modules de calcul « Calculez votre bilan P, K et Mg » ainsi que « Calculez vos besoins en bases ».



Une nouvelle rubrique « Comment fertiliser ? » a été mise en ligne en été 2008. Elle développe les

FILIERE FERTILISATION ANPEA



Créée en 1947 par 5 organisations professionnelles représentant la production d'engrais minéraux et organo-minéraux, d'amendements minéraux basiques, de scories et de potasse, l'ANPEA fédère toujours aujourd'hui ces différentes activités industrielles autour de

la Normalisation et des Comités régionaux de Fertilisation. En 2007, l'ANPEA a décidé de se redéployer afin de mieux représenter les intérêts de la filière depuis la production de Matières Fertilisantes et Supports de Culture jusqu'à leur distribution aux agriculteurs.

De nouveaux membres ont ainsi été associés :

- UPJ, pour leurs engrais et amendements organiques grand public ainsi que les supports de culture;
- AFCOME, pour représenter la commercialisation et les mélanges d'engrais;

- CAS, pour ses engrais organiques destinés à l'agriculture;
- L'ANPEA, garde sa raison sociale actuelle mais sera dorénavant présentée sous le nom de « Filière Fertilisation ».

LE BUREAU DE NORMALISATION DES AMENDEMENTS MINERAUX ET ENGRAIS - BNAME

Sous mandat AFNOR pour son secrétariat depuis 1986, le BNAME a une activité normative mais également réglementaire. En particulier, il :

- élabore le programme de normalisation (cf. page 13), assure son suivi et anime les Commissions et Groupes de Travail;
- prépare les avant-projets de normes pour soumission à l'enquête probatoire et les projets finaux pour homologation et publication;

- exprime les positions françaises dans son domaine de compétence au plan international et européen, en liaison avec AFNOR;
- suit la mise en application obligatoire des normes de « Dénominations Spécifications Marquage » (DSM);
- participe, avec les ministères concernés, à la préparation de la réglementation dans son domaine de compétence.

LES COMITES REGIONAUX DE FERTILISATION - CRF



LES CRF SE SONT RÉUNIS AU RYTHME D'ENVIRON DEUX RÉUNIONS PAR AN. Nous retiendrons notamment que :

- la participation de 45 personnes dont 25 distributeurs locaux au colloque sur la « Gestion durable de la fertilité des sols » du CRF Sud Ouest à Toulouse, le 26 septembre dernier;
- la présentation des premiers résultats de l'enquête 2007 sur le recyclage des déchets organiques, et la visite d'une plate forme de traitement dans le Nord;
- le lancement de la filière de recyclage des emballages dans l'Ouest ainsi qu'une intervention d'un représentant de l'ONICG sur les marchés agricoles, l'état des stocks de céréales et leurs impacts sur les cours mondiaux.

NOTRE ORGANISATION

DIRECTION GÉNÉRALE

Gilles POIDEVIN (Délégué général)

Tél.: 01 46 53 10 27

- > Lobbying français et international
- > Action anti-dumping, concurrence

Assistante de Direction:

Jacqueline GARNIER – Tél.: 01 46 53 10 34

PÔLE RÉGLEMENTATION ET NORMALISATION DES PRODUITS

Florence CATRYCKE (Responsable)

Tél.: 01 46 53 11 36

- > Législation relative à la mise sur le marché des produits;
- > Etiquetage, qualité des produits...

Stéphanie PEYROUTY (ANPEA)

Tél.: 01 46 53 11 07

- > Normalisation française (BNAME) et européenne (CEN)

Nelly LEMARIE – Tél.: 01 46 53 10 33

- > Réglementations installations industrielles, transports

- > Substances et préparations dangereuses, Reach et GHS

Esma BOUKRAA – Secrétariat

Tél.: 01 46 53 10 30

- > BNAME

PÔLE COMMUNICATION ET DÉVELOPPEMENT

Laurence PLANQUETTE (Responsable) - Tél.: 01 46 53 10 31

- > Relations publiques
- > Publications, Outils pédagogiques

Tassadit MOUCER – Tél.: 01 46 53 10 29

- > Sites Internet et Extranet
- > Événements et salons

Camille LOISELEUR – Tél.: 01 46 53 10 20

- > Documentation
- > Relations presse

96 km : c'est le nombre de kilomètres que l'équipe de l'UNIFA a couru en 1 heure lors du Challenge interentreprises organisé en faveur d'Action contre la faim, à La Défense le 20 juin dernier, ce qui rapportera 960 € à cette ONG. Nous espérons faire encore mieux l'année prochaine...

De gauche à droite - A l'avant:

Jacqueline GARNIER, Esma BOUKRAA, Tassadit MOUCER, Camille LOISELEUR, Florence CATRYCKE

A l'arrière: Nelly LEMARIÉ, Denise LACORDAIRE, Martin PARMENTIER, Stéphanie PEYROUTY, Gilles POIDEVIN, Laurence PLANQUETTE, Philippe EVEILLARD



Les permanents participent aussi aux travaux de l'ANPEA, de SOVEEA, de l'IFA, de l'EFMA et de l'UIC et sont membres actifs de FARRE, du COMIFER et du CORPEN.

PÔLE AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET STATISTIQUES

Philippe EVEILLARD (Responsable)

Tél.: 01 46 53 10 26

- > Fertilisation et environnement législation et bonnes pratiques
- > Actions agronomiques en relation avec les instituts techniques et la recherche

Denise LACORDAIRE – Tél.: 01 46 53 10 28

- > Statistiques engrais simples, indicateurs, tendances, bilans

- > Statistiques douanières, Informations portuaires

Martin PARMENTIER – Tél.: 01 46 53 10 23

- > Statistiques engrais composés, statistiques Magnésie – Soufre

- > Statistiques amendements calciques (ANPEA)

POINT FINANCIER DE L'UNIFA

LES RESSOURCES DE L'UNIFA proviennent essentiellement des cotisations de ses adhérents, cotisations basées sur les déclarations de quantités livrées en France l'année précédente. Des contributions

ponctuelles peuvent aussi être appelées afin de réaliser des actions spécifiques à la demande de groupes d'adhérents (opérations de communication, essais agronomiques...).

L'année 2007 a été marquée par une forte baisse des livraisons (-20 %) résultant en particulier de l'arrêt des unités d'azote sur le territoire français début 2006.

Ressources	en K€	Charges	en K€
Cotisations adhérents	1 281	Frais de personnel	1 012
		Frais de fonctionnement	369
Autres revenus (financiers)	153	Cotisations organismes extérieurs	45
		Communication	244
Contributions actions spécifiques	162	Actions spécifiques	162
Prélèvements sur réserves	236		
Total	1 832	Total	1 832

SECTION DES PRODUCTEURS INDUSTRIELS D'AZOTE

CETTE SECTION S'EST ÉLARGIE À DE NOUVELLES ENTREPRISES pour prendre en compte l'évolution de ce secteur des engrais azotés. Elle compte 4 sociétés, DSM Agro France, Fertiva France, GPN, et Yara France.

Cette section travaille notamment sur les aspects suivants :

- › les cas de dumping introduits par notre association européenne EFMA auprès de la commission;
- › les questions techniques liées à la sécurité industrielles et la réglementation des stockages avec le projet de référentiel professionnel (cf. page 11).



GT AZOTE DIRECTEMENT ASSIMILABLE

CE GROUPE DE TRAVAIL s'est donné pour objectif de mieux connaître les engrais azotés tout au long du cycle de vie et d'améliorer la transmission des informations entre producteurs industriels, distributeurs et agriculteurs. Il s'appuie sur un site internet, www.azote.info ainsi que sur une campagne de communication collective dans la presse professionnelle agricole. Cette communication met l'accent sur le moindre impact de ces engrais sur l'environnement, en

particulier au niveau de la pollution de l'air, thème important en cette période de communication intense sur le changement climatique !

La feuille verte Azote Directement Assimilable est maintenant reprise sur la communication commerciale et les emballages des entreprises, signataires de la Charte ADA. Ce symbole atteste que l'engrais marqué contient de l'azote nitrique, azote directement assimilable par les plantes.

EXPÉRIMENTATION AGRONOMIQUE

EN 2007, un réseau de huit essais de longue durée a été mis en place sur le sujet des pertes gazeuses et de l'efficacité de l'azote. D'une durée de cinq ans 2007-2012, ces essais devraient fournir de nouvelles références pour apprécier les marges de progrès qui pourraient être obtenues en diminuant la

volatilisation d'ammoniac à la suite des apports d'azote sur colza-blé-orge. Un 9^e essai suivant le même protocole a démarré en 2008 sur la station expérimentale Cetiom-Arvalis du Magneraud. Une convention établie entre l'UNIFA et les deux Instituts Techniques permettra l'échange de résultats et la

publication d'une synthèse commune à l'issue de la période d'essais. Enfin, les premières mesures expérimentales de volatilisation grâce à des capteurs fixes fournis par YARA et par l'INRA, UMR Grandes Cultures- Environnement ont été réalisées sur trois essais en avril 2008.

SECTION DES PRODUCTEURS D'ENGRAIS COMPOSÉS ET D'ENGRAIS PHOSPHATÉS ET POTASSIQUES

ELLE REGROUPE 18 ADHÉRENTS, producteurs de ces engrais en France ou dans l'Union européenne. La section se préoccupe de préserver l'équilibre entre tous les éléments nutritifs pour renforcer la santé des cultures et favoriser la croissance et la résistance aux stress des plantes (sécheresse, gel, canicule...).

Depuis le début des années 90, les apports d'engrais ont été optimisés permettant une limitation de leur usage et un gain

de 40% de leur efficacité. Cependant on constate que les rendements des grandes cultures ne progressent plus sans pouvoir en donner d'explications générales¹. Une recrudescence des cas de carence en phosphore sur colza est signalée par les techniciens² avec des pertes de rendement importantes. Dans ce cas l'azote est mal utilisé, le risque environnemental est plus élevé. C'est pourquoi la section soutient la promotion des éléments phosphore et potassium et s'intéresse aussi aux autres

éléments : soufre et magnésium. Alors qu'il devient difficile de s'approvisionner en phosphates sur le marché mondial, la section s'inquiète de l'impossibilité d'obtenir des garanties des principaux producteurs mondiaux sur le seuil d'impureté en cadmium de 60 mg Cd/kg P₂O₅ proposé au niveau européen. La Commission de Bruxelles en est informée et les discussions se poursuivent.

(1) AGRESTE -2008: Les rendements du blé et du maïs ne progressent plus.

(2) CETIOM -2008: Le colza- Nord et Est.

SECTION DES PRODUCTEURS DE PRODUITS SPÉCIAUX POUR LA FERTILISATION

En 2006, le Conseil d'administration a pris la décision d'élargir la section des Fabricants d'Engrais Composés Organo-Minéraux. En 2007, des propositions pour cet élargissement ont été étudiées par le Bureau et présentées à l'Assemblée Générale de septembre. Quatre catégories d'engrais ont été retenues :

- > les engrais organo-minéraux;

- > les engrais à libération contrôlée;
- > les oligo-éléments;
- > les engrais pour solutions nutritives minérales.

Un appel à candidatures a été lancé auprès des adhérents fin 2007 et la première réunion de la nouvelle section, regroupant 15 adhérents a eu lieu le 30 janvier 2008. Elle a validé le nouveau nom de la section

qui avait été évoqué à l'Assemblée Générale de septembre : « Produits Spéciaux pour la Fertilisation » et son organisation en 4 collèges. Le collège concernant les engrais organo-minéraux ne regroupera que les adhérents ayant adhéré à la Charte UNIFA Engrais Organo-Minéraux.

CHARTRE UNIFA ENGRAIS ORGANO-MINÉRAUX

Fin 2007, le Comité de Pilotage UNIFA, après étude des rapports d'audits de renouvellement effectués dans chaque entreprise par Qualité France a confirmé la charte à 6 adhérents qui ont de plus été équipés de totems pour promouvoir la Charte sur leur stand au SITEVI -

27 au 29 novembre à Montpellier. Estimant désormais qu'il faut faire vivre la Charte par le biais d'une communication collective, le Groupe des adhérents à la Charte a demandé à l'UNIFA d'élaborer un plan média pour 2008.



SECTION DES PRODUCTEURS D'AMENDEMENTS MINÉRAUX BASIQUES

En septembre 2007, lors de l'Assemblée Générale, l'UNIFA a créé une nouvelle section « Producteurs d'Amendements Minéraux Basiques » afin de répondre à la demande de 4 sociétés déjà adhérentes de l'UNIFA pour leurs engrais. Depuis cet élargissement du périmètre de l'UNIFA, plusieurs nouvelles entreprises ont demandé à en devenir membre adhérent. Ainsi, depuis le dernier Conseil d'administration de l'UNIFA le 12 juin dernier,

la section regroupe 10 adhérents. Cette section s'est réunie pour la première fois au complet le 13 juin 2008. Elle a établi son programme de travail 2008 - 2009 en terme de communication (intégration d'informations sur les amendements sur le site de l'UNIFA), de réglementation et de normalisation (assurer une veille réglementaire et normative), et d'agronomie (bénéfices apportés par les amendements).

Nos ADHÉRENTS



■ AGRICULTURE BALTHAZAR ET COTTE

Centre et Sud
BP 21 - 03800 GANNAT
Tél.: 04 70 90 27 27

■ Grand Ouest

Lormandière - BP 87431 - 35174 BRUZ
Tél.: 02 99 77 16 16
www.oxyfertil.com

■ AGRONUTRITION

Parc Activestre - 3, avenue de l'Orchidée
31390 CARBONNE
Tél.: 05 61 97 85 00
www.agronutrition.com

■ ANGIBAUD & SPECIALITES

Rue de Roux - B.P. 248
17012 LA ROCHELLE CEDEX 1
Tél.: 05 46 30 24 61
www.angibaud.fr

■ AUBRUN - TARTARIN SA

B.P. 219 - 79206 PARTHENAY CEDEX
Tél.: 05 49 94 66 22

■ BERRY AU BAC

2, rue Clément Ader - B.P. 1017
51685 REIMS CEDEX 2
Tél.: 03 26 78 62 96
Mail-site ?

■ CARMEUSE FRANCE SAS

91 avenue d'Acqueville
78670 VILLENNES SUR SEINE
Tél.: 01 39 75 27 01
www.carmeuse.fr

■ CEDEST

5 rue Lespagnol - 75980 PARIS CEDEX
Tél.: 01 53 27 30 63
cedest@cedest.com

■ CHAUX DE TERNANT

Hiry - 58 250 TERNANT
Tél.: 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

■ CHAUX ET CIMENTS DE ST-HILAIRE

2745 Route du Bugey - Hameau de Flosailles
38300 SAINT-SAVIN
Tél.: 04 74 28 98 98

■ COMPO France SAS

49, avenue G Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
Tél.: 01 49 64 59 50
www.compo.com

■ DERÔME

Rue de la Gare - B.P. 19 - 59970 BAVAY
Tél.: 03 27 53 78 40

■ DSM Agro France

119, rue des Quarante Mines
ZAC de Ther - 60000 ALLONNE
Tél.: 03 44 89 42 00
www.dsm-agro.fr

■ DUCLOS INTERNATIONAL

Avenue de la République - BP16
34400 LUNEL VIEL
Tél.: 04 67 83 50 70
www.duclosinternational.eu

■ ELIARD - SPCP

ZI rue Lavoisier - BP 14
56301 PONTIVY CEDEX
Tél.: 02 97 25 50 12
pontivy@eliard-spcp.fr

■ FERTINAGRO

1 935 route de la gare - 40290 MISSON
Tél.: 05 59 98 00 32
contacts@fertinagro.fr

■ FERTIVA France

49, avenue Georges Pompidou
92593 LEVALLOIS-PERRET CEDEX
Tél.: 01 49 64 54 10
www.fertiva.fr

■ FCA Fertilisants

7, rue Roland Coffignot - BP394
ZA Farman Sud - 51689 REIMS Cedex 2
Tél.: 03 26 85 72 00
fca@fca-fertilisants.fr

■ GPN

Immeuble Iris - La Défense 2
12 Place de l'Iris - 92062 PARIS LA DEFENSE
Tél.: 01 47 96 95 77
www.gpn.fr

■ GRATECAP

Bd Wladimir Morch - ZI Chef 2 B
17005 LA ROCHELLE Cedex 01
Tél.: 05 46 55 70 00
siege@gratecap.fr

■ I.C.L FERTILIZERS Europe

95, boulevard du Général Leclerc
51100 REIMS
Tél.: 03 26 47 83 96
www.iclfertilizers.com

■ ITHEC / ESSECO

Le Commis - 4, route de Beaupuy
31180 CASTELMAUROU
Tél.: 05 34 27 67 80
www.ithec.fr

■ K + S KALI & SCPA France SAS

5 rue Gaston Boyer - 51100 REIMS
Tél.: 03 26 84 22 35
www.kalifrance.com

■ LANCE & Cie (Sté Georges)

La Varenne - Fontaine des Côteaux
41800 MONTOIRE-SUR-LE-LOIR
Tél.: 02 54 85 11 14
sa.lance@wanadoo.fr

■ LAUTIER & Cie (Ets Marcel)

Les Vaquants, Aussillon - B.P. 67
81202 MAZAMET CEDEX
Tél.: 05 63 61 06 59
www.germiflor.com

■ LESEUR SA

ZI de la Hautière - B.P. 12
35590 L'HERMITAGE
Tél.: 02 99 64 46 44
www.leseur.fr

■ LITFERT

16 A rue Jouanet - ZAC Saint Sulpice
35700 RENNES
Tél.: 02 99 84 27 27
www.litfert.com

■ LONGUEIL

B.P. 10485 - LONGUEIL SAINTE-MARIE
60617 - LA CROIX SAINT-OUEN CEDEX
Tél.: 03 44 40 90 88
cel5@wanadoo.fr

■ M E A C

26, rue Henri IV - B.P. 9
28190 SAINT-GEORGES-SUR-EURE
Tél.: 02 37 25 24 40
www.meac.fr

■ OVINALP

Le Plan - 05300 RIBIERS
Tél.: 04 92 63 24 44
www.ovinalp.fr

■ PHALIPPOU-FRAYSSINET SAS

81240 ROUAIROUX
Tél.: 05 63 98 42 08
www.groupefrayssinet.eu

■ PLANTIN (Engrais)

Usine de la Rolande - B.P. 2
84350 COURTHEZON
Tél.: 04 90 70 20 03
www.plantin.fr

■ ROSIER SA

Rue du Berceau, 1 - B7911 Moustier (Belgique)
Tél.: 32 (0) 69 87 15 10
www.rosier.eu

■ ROULLIER (Groupe)

27, avenue Franklin Roosevelt - B.P. 158
35408 SAINT-MALO
Tél.: 02 99 20 65 20
www.roullier.com

■ SDP

2 rue de Tilleuls - 02320 PINON
Tél.: 03 23 80 10 18
www.s-d-p.fr

■ SECO Fertilisants

B.P. 70039 - 60772 RIBECOURT CEDEX
Tél.: 03 44 75 75 00
www.secofert.fr

■ SEVIGNE INDUSTRIES

B.P. 6
12 520 AGUESSAC CEDEX
Tél.: 05 65 62 96 29
www.sevigne-tp.com

■ TESSENDERLO GROUP

Rue du Trône 130 - B 1050 BRUXELLES
Tél.: 32 2 639 19 38
www.tessengerlogroup.com

■ YARA FRANCE

100, rue Henri Barbusse
92751 NANTERRE CEDEX
Tél.: 01 55 69 96 00
www.yara.fr

QUELS ADHÉRENTS

DANS QUELLES SECTIONS ?

SECTION DES PRODUCTEURS INDUSTRIELS D'AZOTE

- DSM AGRO France
- FERTIVA France
- GPN
- YARA France

SECTION DES PRODUCTEURS D'ENGRAIS COMPOSÉS ET D'ENGRAIS PHOSPHATÉS ET POTASSIQUES

- AUBRUN – TARTARIN SA
- BERRY AU BAC
- CEDEST
- ENGRAIS de LONGUEIL
- ELIARD - SPCP
- FERTINAGRO
- FERTIVA france
- GPN
- GRATECAP
- ICL Fertilizers
- K+S KALI et SCPA France
- LESEUR
- MEAC
- ROSIER SA
- ROULLIER (Groupe)
- SECO Fertilisants
- TESSENDERLO GROUP
- YARA

SECTION DES PRODUCTEURS DE PRODUITS SPÉCIAUX POUR LA FERTILISATION

Collège Charte Engrais Organo-minéraux

- LAUTIER & Cie
- OVINALP
- PHALIPPOU
- FRAYSSINET
- PLANTIN
- ROULLIER (Groupe)
- SCPA du ROURE (Groupe K+S)

Collège Engrais à libération contrôlée

- AGRONUTRITION
- ANGIBAUD & SPECIALITES
- COMPO France
- DERÔME
- DUCLOS INTERNATIONAL
- FERTINAGRO
- GPN
- GRATECAP
- LANCE & Cie
- PLANTIN
- ROULLIER (Groupe)
- SCPA du ROURE (Groupe K+S)
- YARA

Collège Oligo-éléments

- AGRONUTRITION
- ANGIBAUD & SPECIALITES
- COMPO France
- DERÔME
- DUCLOS INTERNATIONAL
- GPN
- GRATECAP
- LANCE & Cie
- ROSIER
- PLANTIN
- ROULLIER (Groupe)
- SCPA du ROURE (Groupe K+S)
- SDP
- YARA

Collège Solutions nutritives minérales

- AGRONUTRITION
- ANGIBAUD & SPECIALITES
- COMPO France
- DERÔME
- DUCLOS INTERNATIONAL
- GPN
- GRATECAP
- ITHEC / ESSECO
- ROSIER
- PLANTIN

SECTION DES PRODUCTEURS D'AMENDEMENTS MINÉRAUX BASIQUES

- AGRICULTURE BALTHAZAR et COTTE, Grand Ouest
- AGRICULTURE BALTHAZAR et COTTE, Centre & Sud
- CARMEUSE France
- CHAUX de TERNANT
- CHAUX et CEMENTS de SAINT HILAIRE
- FCA Fertilisants
- K+S KALI et SCPA France
- MEAC
- SEVIGNE INDUSTRIES
- ROULLIER (Groupe)





UNIFA – Bien nourrir les plantes pour mieux nourrir les hommes
Le Diamant A - 92909 LA DÉFENSE CEDEX
Tél: 01 46 53 10 30 – Fax: 01 46 53 10 35
contact@unifa.fr – www.unifa.fr